



SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce lundi, 13 septembre 2021 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère et mairesse suppléante Marie-Andrée Giroux ;
Messieurs les conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau.

Sont également présents :

Monsieur Serge Vallée, directeur général, et Me Paméla Lavoie-Savard, greffière.

La séance est présidée par le maire.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

MOT DE BIENVENUE

GREFFE

ORDRE DU JOUR

R-2021-09-7140 : Adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue ;

GREFFE

2. Ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux d'août 2021 ;
4. Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes ;
5. Vente d'un terrain à 9277-3183 Québec inc. et 9368-9644 Québec inc. ;
6. Avis de motion et dépôt du *Règlement n° 2021-454 modifiant le Règlement n° 2018 388 concernant les modalités de publication des avis publics* ;

SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE

7. Entente avec la FQM pour la conception d'un devis d'appel d'offres pour l'achat d'un camion de pompiers ;
8. Approbation du programme de sensibilisation du grand public ;

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9. Approbation de changement n° 29 – Construction du nouvel aréna ;
10. Approbation de changement n° 30 – Construction du nouvel aréna ;
11. Octroi d'un contrat pour l'achat de bandes de patinoire ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

12. Transfert de personnel de la corporation nommée *L'aréna Beauceville Inc.* à la Ville ;
- ~~13. Attribution d'un contrat d'éclairage sportif à l'entreprise Les installations Paul Gagnon inc. suite à un appel d'offres public ; (sujet annulé)~~
14. Demande de subvention pour le *Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air* (PAFSSPA).

TRAVAUX PUBLICS

15. Mandat à l'union des municipalités du Québec – appel d'offres # chi-20222024 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux ;
16. Approbation de facture suite à des travaux d'asphaltage ;
17. Octroi d'un contrat à Aquatech ;

TRÉSORERIE ET FINANCES

18. Acceptation des états financiers 2020 de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière (secteur Beauceville) et décaissement de fonds ;
19. Approbation d'une facture de la MRC Beauce-Sartigan en lien avec le Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 du ministère des Transports du Québec ;
20. Approbation d'une facture de la MRC Beauce-Sartigan relativement à des frais de conception pour des travaux d'asphaltage dans le secteur Bocage ;
21. Approbation du bordereau des allocations de dépenses ;
22. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement ;
23. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Accélération ;
24. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Soutien ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25. Période de questions ;
26. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

R-2021-09-7141 : Adoption des procès-verbaux d'août 2021





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE les procès-verbaux du 9 et du 23 août 2021 soient adoptés tels que rédigés.

R-2021-09-7142 : Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées pour l'année 2019 effectuée par la trésorière ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE la Greffière de la Ville de Beauceville, conformément aux articles 512 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, procède à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire ;

QUE la vente des propriétés apparaissant à la liste des taxes impayées pour l'année 2019 au 10 septembre 2021 (ci-dessous) soit faite à l'enchère publique le 15 octobre 2021 à 16 heures, à la salle Armand-Berberi du Centre des loisirs de Beauceville situé au 109, 125e Rue.

Liste des taxes impayées pour l'année 2019 au 10 septembre 2021			
Numéro de lot des immeubles	Adresse	Propriétaires	Montant des taxes non payées
8023-61-4485	Jean-Guy Leduc	208 Président-Kennedy	2 527,30 \$
8117-96-0288	Sandra Veilleux	345 110e Rue	9 436,15 \$
8218-20-9653	Paul Goulet	305 110e Rue	7 096,16 \$
8319-26-5563	Dominic Poulin	510 boulevard Renault	4 058,18 \$
8424-29-6964	Yves Leclerc	726 Route du Golf	1 727,00 \$
8424-38-9973 -01-0104	Gilles Champagne	723-104 Route du Golf	10 416,85 \$
8613-26-0688	Michel Pomerleau	Lot 4 061 209 (rang St-Joseph)	241,74 \$
8928-97-0917	Steeve Poulin	829 Grande Ligne	9 687,63 \$

R-2021-09-7143 : Vente d'un terrain à 9277-3183 Québec inc. et 9368-9644 Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE la résolution R2020-10-6816 prévoyant la vente d'un terrain à 9277-3183 Québec inc. et 9368-9644 Québec inc. comporte des informations erronées, mais que la vente est toujours prévue ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la résolution R2020-10-6816 soit abrogée ;

QUE la Ville de Beauceville vende le lot 6 404 433 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, mesurant 5 232,2 m² aux entreprises 9277-3183 Québec inc. et 9368-9644 Québec inc ;

QUE le prix d'achat soit fixé à 19 670,00 \$ excluant les taxes ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

QUE monsieur le maire François Veilleux et la greffière Me Paméla Lavoie-Savard soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir.

R-2021-09-7144 : Avis de motion et dépôt du Règlement n° 2021-454 modifiant le Règlement n° 2018-388 concernant les modalités de publication des avis publics

Madame Marie-Andrée Giroux donne un **avis de motion** à l'effet que le *Règlement n° 2021-454 modifiant le Règlement n° 2018-388 concernant les modalités de publication des avis publics* sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Madame Marie-Andrée Giroux procède au **dépôt** du projet de règlement concerné.

SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE

R-2021-09-7145 : Entente avec la FQM pour la conception d'un devis d'appel d'offres pour l'achat d'un camion de pompiers

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville désire acquérir un nouveau camion de pompiers et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM pour concevoir le devis d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville s'est entendue avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce afin que l'appel d'offres prévoie l'achat de deux camions identiques afin de diviser les coûts d'appel d'offres et d'obtenir un meilleur prix ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil autorise la Ville de Beauceville à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin de concevoir le devis pour l'appel d'offres relatif à l'acquisition d'un nouveau camion de pompiers et, qu'à cette fin, la Ville de Beauceville conclue une entente avec la FQM ;

QUE Daniel Fortin, directeur incendie, et Paméla Lavoie-Savard, greffière et conseillère juridique, soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville de Beauceville, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

QUE Daniel Fortin soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à payer la moitié des coûts liés au contrat à la FQM, l'autre portion étant assumée par la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

R-2021-09-7146 : Approbation du programme de sensibilisation du grand public

CONSIDÉRANT QUE le programme de sensibilisation du grand public fait partie du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche, auquel adhère la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE les dernières recherches démontrent qu'un dollar investi dans la prévention permet d'épargner 7 dollars en intervention ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu une copie du programme de sensibilisation du grand public ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE le Conseil adopte le programme de sensibilisation du grand public.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R-2021-09-7147 : Approbation de changement n° 29 – Construction du nouvel aréna

CONSIDÉRANT la demande de changement n° 29 par Honco Bâtiment d'Acier afin d'assumer les coûts imprévus exigés par la CNESST en raison de la pandémie Covid-19, le tout augmentant le prix total de 35 000 \$ excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement n° 29 ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

QUE le montant soit payé à même le budget d'opération plus précisément avec l'enveloppe reçue du gouvernement pour le support financier relativement à la COVID.

R-2021-09-7148 : Approbation de changement n° 30 – Construction du nouvel aréna

CONSIDÉRANT la demande de changement n° 30 par Honco Bâtiment d'Acier pour l'ajout de divers éléments et un crédit pour les travaux relatifs à la pétanque, le tout réduisant le prix total de 1279,51 excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement n° 30 ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

QUE le montant soit crédité à même le règlement d'emprunt n° 2018-398.

R-2021-09-7149 : Octroi d'un contrat pour l'achat de bandes de patinoire





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville désire procéder à l'achat de bandes pour sa patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE les propositions de prix reçues ont été les suivantes :

Permafib (SH2021-134 R00)	85 778,46 \$;
Distribution sport loisirs (FS50705 DSL)	87 910,00 \$.

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Langevin propose de conclure le contrat avec Permafib considérant qu'elle offre un meilleur prix ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville achète à l'entreprise Permafib les éléments suivants :

Bandes en fibre de verre avec pesées et équerres (62'X126'X4') ;
Portes machinerie 10' ;
Grillages de calibre 6 (6' de haut + bande de 4') ;
Filets de protection ;
Bancs de joueurs/punitions (sans les abris) ;
Buts de dekhockey.

QUE monsieur François Langevin, directeur des loisirs soit autorisé à signer le contrat avec Permafib ;

QUE le paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt n° 2018-398.

R-2021-09-7150 : Transfert de personnel de la corporation nommée *L'aréna Beauceville Inc.* à la Ville

CONSIDÉRANT que la résolution R-2021-06-7081 prévoyait le transfert de l'actif et du passif de la corporation de l'aréna à la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin de main-d'œuvre pour s'occuper de l'aréna ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE Denis Rodrigue, ancien employé de la corporation de l'aréna, soit nommé employé de la Ville et plus précisément chef de secteur à l'aréna ;

QUE Marcel Gilbert, ancien employé de la corporation de l'aréna, soit nommé employé de la Ville et plus précisément employé de glace.

~~Attribution d'un contrat d'éclairage sportif à l'entreprise Les installations Paul Gagnon inc. suite à un appel d'offres public (sujet annulé)~~

R-2021-09-7151 : Demande de subvention pour le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA).





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville désire obtenir une subvention pour le projet de Sentiers de la Cité sportive ;

CONSIDÉRANT que la résolution R-2021-08-7128 autorise la présentation du projet de Sentiers de la Cité sportive pour un programme d'aide financière, mais nomme le mauvais programme ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE la résolution R-2021-08-7128 soit abrogée ;

QUE la Ville de Beauceville autorise la présentation du projet de Sentiers de la Cité sportive au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du présenter un projet dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)* ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Beauceville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

QUE la Ville de Beauceville désigne monsieur François Langevin, directeur du service des loisirs et parcs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

TRAVAUX PUBLICS

R-2021-09-7152 : Mandat à l'union des municipalités du Québec – appel d'offres # chi-20222024 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le sulfate d'aluminium (alun)* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 et 2024 ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

QUE la Municipalité de Beauceville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2022 au le 31 décembre 2024 et visant l'achat de sulfate d'aluminium (alun) nécessaire aux activités de notre organisation municipales ;

QUE la Municipalité de Beauceville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui en ligne à la date fixée ;

QUE la Municipalité de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;

QUE la Municipalité de Beauceville confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Municipalité de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les celles non membres de l'UMQ ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

R-2021-09-7153 : Approbation d'une facture suite à des travaux d'asphaltage

CONSIDÉRANT QUE Les pavages de Beauce Ltée ont effectué les travaux d'asphaltage de la piste cyclable dans le secteur Jésus-Marie et ont émis une facture au montant de 26 810, 90 \$;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil approuve cette facture et autorise le paiement par la Ville de Beauceville

QUE le paiement soit effectué à même le fonds réservé pour la piste cyclable.

R-2021-09-7154 : Octroi d'un contrat à Aquatech

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affiché l'appel d'offres 2021-TP-003 Fourniture de services professionnels pour l'exploitation de l'usine d'assainissement des eaux usées, des





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

installations de production et de distribution d'eau potable et de la piscine du centre des loisirs sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule soumission le 2 septembre dernier :

Aquatech : 264 442, 50 \$

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a déterminé la conformité de la soumission ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le contrat soit octroyé à Aquatech ;

QUE monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, et monsieur le maire François Veilleux, soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville de Beauceville, le contrat relatif à l'eau avec Aquatech ;

QUE monsieur Stéphane Poulin soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

TRÉSORERIE ET FINANCES

R-2021-09-7155 : Acceptation des états financiers 2020 de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière (secteur Beauceville) et décaissement de fonds

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de l'Office d'Habitation du sud de la Chaudière déposés par Nancy Turcotte, auditrice de la firme Blanchette Vachon pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'un déficit plus important que celui prévu a été enregistré ;

CONSIDÉRANT que le déficit est assumé à 10 % par les municipalités ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE les états financiers susmentionnés soient acceptés tels que déposés ;

QUE la Ville de Beauceville paie un montant supplémentaire de 3831,49 \$ à l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière (secteur Beauceville) ;

QUE l'argent soit versé à même le budget d'opérations.

R-2021-09-7156 : Approbation d'une facture de la MRC Beauce-Sartigan en lien avec le Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 du ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT que le rang Saint-Guillaume, le Chemin du raccourci et le rang Saint-Alexandre doivent subir des travaux ;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de la Ville de Beauceville au Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite déposer une demande à ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a demandé une estimation des travaux à la MRC Beauce-Sartigan et que celle-ci lui a fourni le service ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE la facture au montant de 5143,80 soit payée par la Ville de Beauceville ;

QUE l'argent soit versé à même le fonds réservé aux honoraires professionnels.

R-2021-09-7157 : Approbation d'une facture de la MRC Beauce-Sartigan relativement à des frais de conception pour des travaux d'asphaltage dans le secteur Bocage

CONSIDÉRANT que la MRC Beauce-Sartigan a effectué la conception de travaux d'asphaltage dans le secteur Bocage ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité.

QUE la facture au montant de 475,90 \$ soit payée par la Ville de Beauceville ;

QUE l'argent soit versé à même le fonds réservé aux honoraires professionnels.

R-2021-09-7158 : Approbation du bordereau des allocations de dépenses

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le bordereau des comptes daté du 10 septembre 2021 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2021-09-7159 : Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Pier-Luc Rancourt agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

R-2021-09-7160 : Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Accélération

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Accélération sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Pier-Luc Rancourt agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

R-2021-09-7161 : Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Soutien ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur la Ville de Beauceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Pier-Luc Rancourt agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Quelques questions sont posées par les personnes présentes.

R-2021-09-7162 : Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, maire

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière

